



EXIGENCES QUALITE APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

DOCUMENTS DE REFERENCE

ISO 9001	ER070 06-01
EN 9100	GRP-0087
PART145	LTS-PRO-MHA-0276
PART21	Q0062MI
NFL00-015	

SIGNATURES

	Fonction	Nom	Visa	Date
Rédigé par	Responsable Qualité	Jacques LE GOFF		11/2018
Approuvé par	Dirigeant Responsable	Christophe FALGAYRAS		11/2018

DIFFUSION

Externe : /

Ce document contient des informations confidentielles. Son acceptation implique la reconnaissance du caractère confidentiel du contenu et l'engagement de n'en faire aucune divulgation, aucune transmission à des tiers, aucune reproduction sans l'accord écrit de Falgayras.

Interne : Cette procédure est disponible en interne en version « informatique » sur SAP et en externe à l'adresse internet

<http://www.falgayras.com/>

ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS

Indice	Nature de la modification	Date	Nom
11	Ajout des exigences supplémentaires pour les sous-traitants suite à IPCA AIRBUS du 14/02/13 – Création § 23. Evolution suite à audit a MITSUBISHI du 19/03/13 - Evolution § 1-2-9 and 18.	08/2013	C.Zielonka
12	§1- ajout du respect des spec complémentaires clients ; §5- modif durée d'archivage ; §8-ajout exigences client ; §9- précisions pour FAI ; §21- ajout de précisions sur les std aéronautiques ; §23,3 ajout précisions ; ajout §23,5 et 23,6.	08/2015	J. LE GOFF
13	En accord avec EN9100-2016 - §23.6 - Ajout des dispositions relatives à la contribution à la conformité du produit / service, la contribution à la sécurité, à l'importance d'un comportement éthique.	18/11/2017	J LE GOFF
14	Complément dans § « Objet ». Modification des §2 ; §23.3 ; §23.5 ; §23.6 et Ajout §23.7, et 23,8	27/11/2018	J LE GOFF

SOMMAIRE

OBJET.....	3
DOMAINE D'APPLICATION	3
1 - GENERALITES	3
2 - SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE.....	3
3 - DROIT D'ACCES	3
4 - MAITRISE DES DOCUMENTS.....	4
6 – ARCHIVAGE.....	4
6 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	4
7 - REVUE DE CONTRAT.....	4
8 - ACHAT.....	4
9 - CONTROLE PREMIER ARTICLE	5
10 - CONTROLE.....	5
11 - MOYENS DE MESURES ET D'ESSAIS	5
12 - TRACABILITE	5
13 - GESTION DES STOCKS	6
14 - PROPRIETE DE FALGAYRAS.....	6
15 - LIVRAISON DES PRODUITS A PEREMPTION	6
16 - CONDITIONNEMENT	6
17 - DOCUMENTS DE LIVRAISON.....	7
18 - MAITRISE DU PRODUIT NON -CONFORME	7
19 - ACTIONS CORRECTIVES.....	7
20 - MESURE DES PERFORMANCES QUALITE ET PONCTUALITE	8
21 - PROCEDES SPECIAUX.....	8
22 - ENVIRONNEMENT	8
23- EXIGENCES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS	9
23-1 DOCUMENTS DE LIVRAISON	9
23-2 PIECES EN ACIER	9
23-3 EXIGENCES SPECIALES, ELEMENTS CRITIQUES ET CARACTERISTIQUES CLES.....	9
23-4 GESTION DE LA CAPACITE.....	9
23-5 ANALYSE DE RISQUES ET UTILISATION DES TECHNIQUES STATISTIQUES.....	10
23-6 EXIGENCES COMPLEMENTAIRES.....	10
23-7 GESTION DES CORPS ETRANGERS.....	10
23-8 GESTION DES CONTREFAÇONS	10

OBJET

Cette procédure formalise les exigences minimales applicables par les fournisseurs et sous-traitants de FALGAYRAS. D'une façon générale, **l'ensemble des exigences de l'EN9100 est applicable. Ces exigences sont complétées par des exigences spécifiques à FALGAYRAS et par des exigences spécifiques aux clients de FALGAYRAS.**

DOMAINE D'APPLICATION

Ce document est applicable pour tous les produits ou prestations achetées par la société FALGAYRAS.

Ce document constitue une **obligation contractuelle** lorsqu'il est référencé sur les contrats ou commande d'achat.

Dans ce cas, par l'acceptation du contrat ou de la commande, le fournisseur ou sous traitant s'engage à respecter les clauses définies dans ce document.

Tout écart éventuel d'application doit faire l'objet d'un accord **écrit** entre le fournisseur ou sous-traitants et la personne émettrice du contrat ou de la commande

1 - GENERALITES

Le fournisseur ou sous-traitant a l'obligation de livrer des produits conformes aux exigences techniques et aux clauses stipulées sur le contrat ou la commande d'achat et le présent document.

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à respecter les spécifications du client final ou de l'utilisateur final qui lui ont été communiquées par FALGAYRAS lors de la définition du produit ou du service.

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à signaler à FALGAYRAS tous les événements ou anomalies susceptibles de mettre en cause l'exécution de la commande ou du contrat (date de livraison, conformité de la fourniture.....)

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à informer FALGAYRAS de tout changement important dans les éléments clés du processus de fabrication.

2 - SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE

Le fournisseur ou sous-traitant doit maintenir un système de contrôle de la qualité, efficace et opérationnel (au moins un manuel qualité et des procédures).

Il est recommandé que le système de **management** de la qualité réponde aux exigences spécifiées dans la norme ISO9001 ou **EN9100**.

Pour les fournisseurs ou sous-traitants certifiés ou agréés, ils informeront FALGAYRAS de toute évolution de leurs certifications (obtention, renouvellement, retrait) obtenues auprès des services officiels, organismes certificateurs ou clients.

Le fournisseur ou sous-traitant doit utiliser si nécessaire, des fournisseurs et sous-traitants certifiés, agréés et si spécifié ; désignés et approuvés par le client.

3 - DROIT D'ACCES

Les services officiels, FALGAYRAS, ses clients ou organismes tiers, auront libre accès aux locaux du fournisseur

ou sous-traitant et de ses fournisseurs et sous traitants éventuels pour exercer leur surveillance.

4 - MAITRISE DES DOCUMENTS

Le fournisseur ou sous-traitant doit mettre en place les dispositions nécessaires pour :

- assurer qu'il dispose de tous les documents nécessaires à la réalisation du contrat ou de la commande.
- assurer que l'indice de révision de ces documents est valide
- assurer la disponibilité des documents applicables sur les lieux d'utilisation
- assurer la disponibilité des documents applicables chez les ou sous-traitant
- prévenir l'utilisation de documents périmés ou portant des annotations manuscrites non validées

Les demandes de documents d'origine FALGAYRAS (plans, spécifications...) nécessaires à la réalisation du contrat ou de la commande sont à adresser au service achat de FALGAYRAS

6 – ARCHIVAGE

Sauf exigence particulière mentionnée au contrat ou à la commande, les enregistrements relatifs à la conformité du produit et à l'historique de fabrication du produit doivent être archivés pendant la durée de vie du produit + 3 ans à compter de la date de livraison des produits à FALGAYRAS (traçabilité, ordre de fabrication, rapport de contrôle, documents libératoires). La durée de vie du produit sera communiquée à la demande par FALGAYRAS.

Cette exigence reste applicable en cas d'interruption des contrats ou commandes d'achats.

Sauf exigence particulière mentionnée au contrat ou à la commande, les documents archivés par le fournisseur ou sous-traitant doivent à tout moment pouvoir être consultés ou communiqués par FALGAYRAS sur simple demande.

L'environnement de stockage et les supports employés doivent garantir la préservation et la lisibilité des données pendant toute la durée d'archivage.

6 - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le fournisseur ou sous-traitant doit disposer de locaux et d'installations adaptés à la réalisation du contrat ou de la commande.

Si applicable, le fournisseur ou sous-traitant doit mettre en place des dispositions de maîtrise des ESD (Electro-Static Discharge) durant les opérations de fabrication et de manutention des composants ou ensembles électroniques.

Ces dispositions doivent être conformes aux exigences décrites dans les normes en vigueur.

Le fournisseur ou sous-traitant doit mettre en place un système documenté d'identification et d'étalonnage périodique des moyens de mesure et d'essais utilisés pour la vérification de la conformité des produits.

7 - REVUE DE CONTRAT

Dès réception du contrat ou de la commande le fournisseur ou sous-traitant est tenu de s'assurer qu'il dispose de toutes les informations nécessaires à son exécution.

La revue des exigences relatives aux produits doit prendre en compte **tous** les éléments du contrat ou de la commande d'achat. Toute incapacité à satisfaire aux exigences définies détectées lors de la revue de contrat doit être signalée pas écrit à FALGAYRAS.

La revue de commande doit entraîner l'émission d'un accusé de réception de commande retourné au service achat FALGAYRAS.

8 - ACHAT

Le fournisseur ou sous-traitant reste, quelque soit le niveau de sous-traitance, responsable de la conformité du produit vis-à-vis de l'acheteur.
 Le fournisseur ou sous-traitant doit répercuter à ses fournisseurs et sous-traitant les exigences applicables mentionnées dans le contrat ou la commande et dans le présent document, y compris les exigences particulières du client ou de l'utilisateur final.

Le fournisseur ou sous-traitant doit mettre en place un processus d'évaluation, de sélection et de qualification de ses sous fournisseurs et sous-traitant .

Les matières premières (acier, inox...) approvisionnées dans le cadre de l'exécution du contrat ou de la commande doivent être accompagnées d'un certificat de conformité matière.

Les composants électroniques approvisionnés dans le cadre de l'exécution du contrat ou de la commande doivent être accompagnés d'un certificat de conformité fabricant.

Pour l'approvisionnement, le fournisseur ou sous-traitant électronique doit obligatoirement respecter le code commande (référence) et le fabricant lorsqu'ils sont précisés dans la nomenclature.

Sur demande de FALGAYRAS, Le fournisseur ou le sous-traitant doit nous communiquer la liste de ses fournisseurs et sous-traitant de matières, pour approbation.

Le fournisseur ou sous-traitant doit informer l'acheteur systématiquement et sans délai de tout avis d'obsolescence ou de modifications signalées par ses fournisseurs et sous-traitant et concernant les composants, matières, procédés entrant dans les produits Falgayras.

Les documents d'achats du fournisseur et sous-traitant doivent prévoir l'accès aux installations des fournisseurs et sous-traitant aux représentants de l'acheteur accompagnés éventuellement de représentants du client final ou des services officiels.

9 - CONTROLE PREMIER ARTICLE

Pour chaque nouveau produit et pour chaque évolution du produit ou du processus de production, une inspection premier article doit être réalisée et formalisée sur un échantillon représentatif de la première fabrication. Ceci afin de vérifier que les procédés, les dossiers de fabrication les contrôles et les outillages permettent de produire conformément aux exigences spécifiées et aux exigences particulières du client ou de l'utilisateur final.

Le fournisseur ou sous-traitant doit fournir le dossier FAI à FALGAYRAS.

Nota : les activités de contrôle « Premier Article » doivent se conformer aux principes décrits par la norme EN 9102

Falgayras se réserve le droit de participer à l'inspection premier article dans les locaux du fournisseur ou sous-traitant

10 - CONTROLE

Toutes les caractéristiques contractuelles du produit doivent être vérifiées, ces vérifications doivent être effectuées aux étapes adaptées du processus de réalisation du produit.

11 - MOYENS DE MESURES ET D'ESSAIS

Tous les équipements de contrôle, de mesure et d'essais doivent être identifiés.

Lorsque leurs caractéristiques risquent de dériver dans le temps, des vérifications périodiques sont effectuées selon une périodicité établie.

12 - TRACABILITE

Les règles de traçabilité mises en place doivent permettre pour un produit donné de pouvoir identifier tous les lots de composants ou lots de matières premières concernées (traçabilité descendante).

Les éléments de traçabilité définis ci-dessus doivent être communiqués sur simple demande.

13 - GESTION DES STOCKS

Falgayras peut demander contractuellement au fournisseur ou sous-traitant de maintenir un stock de produits finis ou de composants couvrant une ou plusieurs cadences de livraison.

14 - PROPRIETE DE FALGAYRAS

Le fournisseur ou sous-traitant doit prendre les mesures adaptées à la préservation de tous produits confiés par Falgayras.

Le fournisseur ou sous-traitant doit, vérifier, protéger et sauvegarder, tout produit que Falgayras a fourni pour être utilisé ou incorporé dans le produit livrable à FALGAYRAS.

Lorsqu'un produit confié par Falgayras est perdu, endommagé ou encore jugé impropre à l'utilisation, le fournisseur ou sous-traitant doit le notifier à Falgayras.

Falgayras peut fournir des moyens de fabrication et/ou des moyens de contrôle et de test dans le cadre de l'exécution du contrat ou de la commande.

Le fournisseur ou sous-traitant est tenu de les identifier, de les maintenir en état, de s'assurer de la validité de l'étalonnage et d'informer Falgayras par écrit de toute usure ou détérioration

Une liste de ses moyens doit être tenu à jour par le fournisseur ou sous-traitant et communicable à Falgayras sur simple demande.

Ces moyens laissés en dépôt chez le fournisseur ou sous-traitant pour l'exécution exclusive du contrat ou de la commande d'achat restent la propriété de Falgayras, ils sont restitués à Falgayras sur simple demande.

Falgayras peut fournir des documents techniques, d'instructions de fabrication ou de contrôle, le fournisseur ou sous-traitant est tenu de les identifier, de les maintenir en état, de s'assurer de leur validité et d'informer Falgayras par écrit de toute usure, détérioration ou non validité.

La mise à disposition par Falgayras de fournitures, documents techniques, d'instructions de contrôle, de moyens de contrôle ou de fabrication ne décharge pas le fournisseur ou sous-traitant de sa responsabilité en ce qui concerne la qualité finale de la fourniture.

15 - LIVRAISON DES PRODUITS A PEREMPTION

La date de péremption des produits à durée de vie limitée doit être reportée au minimum sur la Déclaration de conformité (elle aura été préalablement mentionnée sur l'accusé réception commande).

Sauf exigence particulière mentionnée sur la commande ou accord préalable du service achat Falgayras, la durée de vie des produits à péremption livrés doit au moins être égale à la date de livraison à 80% de la durée de vie maximale.

16 - CONDITIONNEMENT

Le fournisseur ou sous-traitant doit s'assurer que toutes les dispositions sont prises pour la préservation des produits pendant les opérations de manutention et le transport jusqu'au site de livraison.

Tous les produits livrés doivent être propres et non pollués.

Dans le cas de livraison comportant plusieurs lots de fabrication le fournisseur ou sous-traitant doit séparer et identifier ces lots.

Lorsque applicable (composants et produits électroniques), le fournisseur ou sous-traitant doit prendre les dispositions nécessaires contre les décharges électrostatiques conformément aux normes en vigueur. Une signalisation normalisée indiquant que le contenu peut être endommagé par les décharges électrostatiques doit être apposé sur le conditionnement.

Lorsque applicable, les produits sensibles à l'humidité doivent être conditionnés de manière appropriée.

Lorsque applicable, les produits ou à défaut les conditionnements devront porter une indication relative au respect de la réglementation Rohs.

17 - DOCUMENTS DE LIVRAISON

Le produit livré à Falgayras doit être accompagné des documents suivants :

- **Une Déclaration de conformité** comportant au minimum les informations suivantes :

- Désignation, référence, et indice de révision du produit commandé par l'acheteur.
- Quantité
- N° de série ou N° de lot lorsque applicable
- Date de péremption si applicable
- N° de contrat ou de commande d'achat de Falgayras
- Référence de la demande de dérogation si applicable

Mention suivante : « *Nous déclarons que le fourniture citée est conforme aux exigences du contrat et que après vérification et essais, elle répond en tout point, aux exigences spécifiées, aux normes et règlements applicables, sauf exceptions, réserves ou dérogations énumérées dans la présente déclaration de conformité* »

- **Un bon de livraison** comportant au minimum les informations suivantes :

- Désignation, référence, et indice de révision du produit commandé par l'acheteur.
- Quantité
- N° de contrat ou de commande d'achat
- Tout autre document spécifié au contrat ou à la commande (EASA FORM ONE, FAA FORM 8130-3).
- Lorsque applicable, Déclaration de conformité sous-traitant

18 - MAITRISE DU PRODUIT NON -CONFORME

Le fournisseur ou sous-traitant doit définir des dispositions relatives à la gestion des non-conformités détectées en interne ou après livraison :

- mode d'identification des non-conformités
- mode d'isollements des produits non-conformes afin d'éviter leur mélange avec des produits conformes.
- les responsabilités en matière des décisions sur le traitement des produits non-conformes :
 - demande de dérogation (la demande de dérogation doit être faite avant la livraison des pièces)
 - retouche
 - rebut
- la mise en place des actions curatives, correctives et préventives
- le suivi des actions engagées

Les produits non-conformes détectés par Falgayras sont retournés aux fournisseur ou sous-traitant accompagnés d'une fiche de non-conformité DI103 précisant le motif de la non-conformité.

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à communiquer par écrit à Falgayras au travers du document cité ci-dessus et dans les plus brefs délais l'analyse et les actions qu'il aura définies suite à la non-conformité.

19 - ACTIONS CORRECTIVES

Toute non-conformité notifiée par Falgayras (produits non-conformes, retard de livraison...) doit faire l'objet d'une analyse des causes racine.

Cette analyse doit conduire à la mise en place d'actions correctives et préventives adaptées.

Le fournisseur ou sous-traitant s'engage à communiquer sur simple demande de Falgayras dans le délai convenu les résultats de cette analyse et les plans d'actions correspondants

20 - MESURE DES PERFORMANCES QUALITE ET PONCTUALITE

Le fournisseur ou sous-traitant doit mettre en place un suivi des performances qualité et logistique des produits et prestations livrables à FALGAYRAS.

21 - PROCEDES SPECIAUX

Si le fournisseur ou sous-traitant doit utiliser des procédés spéciaux (c'est-à-dire des procédés pour lesquels le contrôle à posteriori ne donne pas une garantie suffisante de la conformité du résultat de sa mise en œuvre) pour réaliser les produits à destination de Falgayras, il tiendra à sa disposition, les preuves et leur qualification aux standards aéronautiques (ex . procédés qualifiés NADCAP, Airbus, Safran..) ainsi que celles de la qualification du personnel réalisant ces procédés.

Dans le cas où les procédés spéciaux sont sous-traités, le fournisseur ou sous-traitant tiendra à la disposition de Falgayras la formalisation du processus de sélection, d'évaluation des sous contractants et les preuves de qualification à ces procédés aux standards aéronautiques (ex . procédés qualifiés NADCAP, Airbus, Safran..).

22 - ENVIRONNEMENT

Réglementation REACH : les exigences définies ci-dessous sont applicables aux produits fabriqués ou livrés dans la Communauté Européenne.

Les substances chimiques et préparations présentes dans les produits ne doivent être composées que de substances enregistrées par le règlement REACH et autorisée par le client..

Cette exigence est également applicable aux substances chimiques et préparations utilisées lors des opérations de fabrication des produits.

La liste des substances enregistrées est disponible sur le site :

<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#phasein>

Le fournisseur ou sous-traitant doit informer FALGAYRAS pour chaque substance identifiée faisant partie de la liste des substances candidates étant présentes dans le produit à plus de 1% de la masse totale.

La liste des substances candidates disponible sur le site de l'ECHA:

Note 1 : les substances qui composent un produit chimique sont listées sur la fiche de données de Sécurité (FDS) du produit concerné.

Note 2 : Des informations complémentaires et des guides d'application de la réglementation REACH sont disponibles sur le site : <http://guidance.echa.europa.eu>

23- EXIGENCES ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

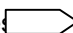
23-1 DOCUMENTS DE LIVRAISON

Le fournisseur ou sous-traitant a l'obligation de fournir à la livraison des produits, en plus des documents de livraisons décrits dans le § 17:

→ **Un relevé de cotes**

- si cotes dont la tolérance positive ou négative est \leq à 0,05 ou si ajustements ISO selon le plan d'échantillonnage défini ci-dessous.

ECHANTILLONNAGE					
Contrôle normal sévérité grande (III)					
Nb de pièces dans le lot	Nb de pièces à contrôler	Nb de pièces dans le lot	Nb de pièces à contrôler	Nb de pièces dans le lot	Nb de pièces à contrôler
2-8	3	51-90	20	501-1200	125
9-15	5	91-150	32	1201-3200	200
16-25	8	151-280	50	3201-10000	315
26-50	13	281-500	80		

- si cotes critiques  selon un plan d'échantillonnage à 100%

→ **Un certificat matière**

- *si approvisionnement matière*

→ **Une Déclaration de conformité traitement**

- *si traitement*

L'absence d'un ou plusieurs documents de livraison fera l'objet d'une non-conformité

23-2 PIÈCES EN ACIER

Toute pièce en acier non traitée après usinage est susceptible de présenter des traces d'oxydation dans le temps. Il est impératif que ces pièces soient protégées avec un traitement anticorrosion et livrées dans un conditionnement adapté.

23-3 EXIGENCES SPECIALES, ELEMENTS CRITIQUES ET CARACTERISTIQUES CLES

Le fournisseur ou sous-traitant doit procéder à L'identification, l'**enregistrement** et à l'analyse **des exigences spéciales, des éléments critiques et** des caractéristiques clés (KC ; Key Characteristics) notifiées par FALGAYRAS ou mentionnées sur les plans de définition (ex : cotes critiques, fonctionnelles, sécurité.....). A tout moment le fournisseur ou sous contractant doit pouvoir attester de ce suivi.

23-4 GESTION DE LA CAPACITE

Le fournisseur ou sous-traitant doit créer et maintenir un plan de capacité (Capacity Plan) approprié et à jour.

Il doit évaluer l'impact de tout changement sur le plan de capacité et la performance de tous les services.

Il doit s'assurer que des mesures d'amélioration de la performance sont mises en œuvre partout où cela est nécessaire pour répondre au plan de capacité.

23-5 ANALYSE DE RISQUES ET UTILISATION DES TECHNIQUES STATISTIQUES

Afin d'établir les plans d'actions pour l'amélioration **et l'acceptation** des produits ou des processus et la réduction des risques. Le fournisseur ou sous-traitant doit : chaque fois que nécessaire ou qu'elles sont expressément demandées par FALGAYRAS , mener les analyses de risques (AMDEC, FMEA) **et déployer des techniques d'analyses statistiques.**

Les comptes rendus de ces analyses peuvent être consultables par FALGAYRAS et par le client final.

23-6 EXIGENCES COMPLEMENTAIRES

En fonction du marché auquel la fourniture ou le service est destiné, FALGAYRAS communique au fournisseur ou sous-traitant des exigences complémentaires dictées par le client ou l'utilisateur Final (ex. pour Airbus : GRESS, GRAMMS, **Airbus Helicopters : ER070 06-01 ; Safran : GRP-0087 ; etc.**).

Le fournisseur ou sous-traitant doit se conformer à ces exigences. Des audits sont réalisés pour la vérification de leur application.

Le fournisseur ou sous-traitant doit sensibiliser les organismes et personnels intervenants sur les produits et les services, à leur contribution à la conformité, à la contribution à la sécurité et à la promotion d'un comportement éthique.

23-7 GESTION DES CORPS ETRANGERS

Le fournisseur ou sous-traitant doit mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour gérer et éliminer tout objet ou particule indésirable (FOD) pouvant occasionner l'altération des performances sur le produit ou l'équipement final. Ex poussière, copeaux, particules d'emballage, etc..

23-8 GESTION DES CONTREFAÇONS

Le fournisseur ou sous-traitant doit mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour Prévenir l'utilisation ou la diffusion de pièces contrefaites ou suspectées de l'être. Ces dispositions comprennent : la formation des intervenants, la maîtrise des approvisionnements, la traçabilité, le contrôle, la gestion des obsolescences, la ségrégation et l'information du client et des organismes de surveillance,